



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Protection accrue de milieux naturels à Mont-Saint-Hilaire** *La Ville de Mont-Saint-Hilaire ajoute 150 hectares de milieux à préserver*

**Mont-Saint-Hilaire, le 29 avril 2022** – Les efforts de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour protéger des milieux naturels sur son territoire portent fruits. En effet, 150 hectares additionnels à Mont-Saint-Hilaire – l'équivalent d'environ 283 terrains de football – feront désormais l'objet de mesure de conservation en s'ajoutant aux milieux visés par le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont fait partie la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

« Nous sommes très heureux de ce résultat », a affirmé le maire de Mont-Saint-Hilaire, Marc-André Guertin. « Ce travail effectué en collégialité avec la MRCVR (Municipalité régionale de comté Vallée-du-Richelieu) et la CMM témoigne des efforts déployés par notre administration pour assurer la protection de la montagne et de ses corridors forestiers. »

Le RCI établit les règles visant la protection et la mise en valeur de milieux terrestres et humides d'intérêt métropolitain notamment pour préserver l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest ainsi que d'autres espèces dont le statut est précaire. Le RCI a pour effet d'interdire, sauf exceptions prévues, toute construction, tout ouvrage, tous travaux ou toute activité à l'intérieur des territoires visés.

Parmi les objectifs du RCI, on notera l'augmentation de 2,5 % de territoires protégés en vue de se rapprocher de l'objectif de 17 % de protection des milieux naturels du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Rappelons aussi que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe activement aux travaux du Groupe de travail sur les collines montérégiennes et d'Oka de la CMM. Le mandat de ce Groupe de travail est de proposer des mesures pour encadrer l'urbanisation, dont le développement résidentiel, au pourtour des collines montérégiennes et d'Oka afin de prendre en compte les caractéristiques du milieu tout en respectant les orientations et les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le RCI adopté représente une mesure concrète pour y arriver.

#### **À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire**

*Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 200 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.*

- 30 -

**Source :** Marc-André Guertin, maire  
Ville de Mont-Saint-Hilaire

**Information :** Services aux citoyens et communications  
[communications@villemsh.ca](mailto:communications@villemsh.ca)